

COMMISSION D'HYGIENE

HYGIEN COMMITTEE

Compte rendu de l'assemblée du 8 avril

Report of meeting, held the 8th of April.

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Couture, Marchand, Leclair et Nelson.

Résolu: Que l'Officier de Santé soit autorisé à faire rapport sur la valeur d'une brique désinfectante que l'on dit contenir 10 pour cent d'acide carbolique, devant servir dans l'arrosage des rues.

Résolu: De recevoir la lettre de M. J.-P.-L. Bérubé, relativement à l'emploi d'une chambre dans le haut du marché Saint-Laurent, pour y faire l'examen pratique des plombiers.

Résolu: Que l'ingénieur sanitaire soit autorisé à faire encadrer certains tableaux de plomberie, dont le coût ne devra pas dépasser \$1.25 l'un, et qu'il lui soit permis de faire une dépense de \$15 pour l'achat d'outils devant servir auxdits examens.

Résolu: Que l'uniforme-échantillon destiné à la police sanitaire et confectionné par M. Benjamin, soit accepté, et que son coût soit de 25 pour cent au-dessus de la plus basse soumission.

Résolu: Que les estimés pour les dits uniformes, maintenant devant la Commission, soient adoptés.

Résolu: Qu'une sous-commission composée du président et de MM. les échevins Nelson et Couture, soit nommée aux fins de faire rapport sur la question d'établir des chalets de nécessité dans différents endroits de la Ville, et qu'une réunion de ladite sous-commission soit convoquée pour mardi prochain, à 2 heures, p.m., pour examiner ladite question.

Résolu: Que le projet de règlements concernant la police sanitaire soit adopté, et que le président soit autorisé à le faire imprimer.

Résolu: Que la réponse notariée de la Montreal Water & Power Co. au protêt de la Ville, au sujet de la qualité de l'eau fournie par ladite Compagnie au quartier Saint-Denis, soit acceptée.

La Commission, après avoir pris en considération le rapport de la sous-commission nommée pour faire l'examen des candidats à la charge d'inspecteur de poisson et de légumes, il est

Sur division
Résolu: Que M. Eugène Grenier soit nommé à ladite charge.

Résolu: Que la réclamation de Louis Lemay dit Delorme ne soit pas considérée.

Résolu: Que Amable Dagenais soit nommé gardien du Bain Dagenais-Turner.

Résolu: Que la nomination d'un gardien pour le bain du quartier Saint-Louis soit remise à la prochaine assemblée.

Résolu: Que l'ameublement du "Nurses' Home" soit immédiatement acheté de M. E. L'Espérance pour la somme de \$91.50, et cela dans un but d'économie.

Résolu: Que l'Officier de Santé soit autorisé à faire l'achat de 2,000 verges de "Stick-um-Phast" pour être utilisées dans le département de la désinfection, au coût de \$3.15 par mille.

Résolu: Que la lettre de l'Ingénieur Sanitaire *re* réparations à son bureau, soit référée à la Commission de l'Hôtel de Ville.

Résolu: Que la vente du vieux cheval, ci-devant de service à l'hôpital civique, rue Moreau, pour la somme de \$15, soit approuvée.

Résolu: Que des rapports soient présentés au Conseil, de mandant une somme de \$2,000 pour acquitter des comptes échus, faire face aux dépenses courantes et prendre les moyens voulus pour extirper la variole; en sus, \$200 pour l'entretien des hôpitaux civiques.

Résolu: Que la lettre de la City Ice Co. *re* la glace dernièrement condamnée par le Bureau Provincial d'Hygiène, ne soit considérée qu'à la prochaine assemblée.

Résolu: Qu'une sous-commission, composée du président et de MM. les échevins Marchand et Couture soit nommée pour examiner le rapport du Surintendant de la Police Sanitaire, concernant les officiers sanitaires Robinson, Sénécal et Griffiths.

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Résolu: Que la sous-commission, composée de MM. les échevins Leclair et Hébert soit autorisée à voir aux travaux de réparation aux hôpitaux civiques, etc., et à ce que les prix n'excèdent pas ceux stipulés dans les soumissions

Ajournement.

J.-L. FLYNN,
Secrétaire.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Couture, Marchand, Leclair and Nelson.

Resolved: That the Medical Health Officer be authorized to report upon the value of a disinfecting brick said to contain 10 per cent, of carbolic acid, to be used in the watering of streets.

Resolved: To receive the letter of Mr. J. P. L. Bérubé, concerning the use of a room in the upper part of St. Lawrence market, for the practical examination of plumbers.

Resolved: That the Sanitary Engineer be authorized to have certain plumbing diagrams framed at a price not to exceed \$1.25 each diagram; and that he be allowed to spend \$15 for tools required for said examinations.

Resolved: That the model uniform for the sanitary police made by Mr. Benjamin be accepted; the price to be paid for the same to be 25 per cent over that of the lowest tenderer.

Resolved: That the specifications for the said uniforms, now before the Committee, be adopted.

Resolved: That a sub-committee composed of the chairman and aldermen Nelson and Couture be appointed to report on the question of the establishment of "Chalets de nécessité" throughout the City; and that they meet on Tuesday next, at 2 o'clock p.m., to consider the said question.

Resolved: That the draft of regulations for the sanitary police be adopted; and that the chairman be authorized to have the same printed.

Resolved: That the notorial answer of the Montreal Water and Power Co., to the protest of the City, against the quality of the water supplied to St. Denis ward by the said Company be received.

The committee considered the report of the sub-committee appointed to examine the candidates for the position of inspector of fish and vegetables.

Upon division

Resolved: That Mr. Eugène Grenier be appointed to the position.

Resolved: That the claim of Louis Lemay dit Delorme, be not entertained.

Resolved: That Amable Dagenais, be appointed guardian of Dagenais-Turner Bath.

Resolved: That the question of appointing a guardian for St. Louis Ward bath, be deferred until next meeting.

Resolved: That the furniture of the Nurses' Home be purchased outright from Mr. E. L'Espérance for the sum of \$91.50 as a matter of economy.

Resolved: That the Medical Health Officer be authorized to purchase 2000 yds. of "Stick-um-Phast" for use in the disinfection service, at the price of \$3.15 a thousand.

Resolved: That the letter of the Sanitary Engineer *re* repairs to his office be referred to the City Hall committee.

Resolved: That the sale of the old horse used for the disinfection service, at the Civic Hospital, Moreau St. for the sum of \$15, be approved.

Resolved: That reports be made to Council asking for the sum of \$2000 to pay outstanding accounts and to meet current expenses for measures for the extirpation of small pox; and \$200 for the maintenance of the Civic Hospital.

Resolved: That the letter from the City Ice Co. *re* ice recently condemned by the Provincial Board of Health, be not considered until next meeting.

Resolved: That a sub-committee composed of the chairman and aldermen Marchand and Couture, be appointed to consider the report of the Superintendent of the sanitary police, concerning sanitary officers Robinson, Sénécal and Griffiths.

Resolved: That the sub-committee composed of aldermen Leclair and Hébert, be authorized to see to the work of repairs to the Civic Hospital, etc., without exceeding the prices of the tenders submitted.

Adjourned.

J. L. FLYNN,
Secretary.